



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53354

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien** : Route de Lennik 502
- **Identité du demandeur** : De Dreef / KMK - B.V.B.A.
- **Demande de** : permis d'urbanisme : construire un immeuble résidentiel (R+5) de 29 logements et 17 emplacements de parking semi-enterrées avec un espace destiné à une activité agricole/commerciale au rez-de-chaussée .

Nature de l'activité principale : logement, commerce

Zone : PRAS : zones d'entreprises en milieu urbain

Motifs principaux de l'enquête : dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) ; dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade)

Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions

32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur ; dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade - balcons, terrasses et oriels)

Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours ; application de la prescription particulière 9bis 3 du PRAS (affectation rez-de-chaussée au logement)

Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU ; application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

L'enquête se déroule :

À partir du 29/09/2024 et jusqu'au 28/10/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 29/09/2024 au 28/10/2024)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **28/10/2024**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 07 novembre 2024**, à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 16/09/2024

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE
Responsable du service



